



## Mesures spécifiques pour les professeurs détachés

Les enseignants recrutés au 1<sup>er</sup> septembre par l'AEFE sur un poste de détaché sont soumis au Décret n°2022-896 du 16 juin 2022.

Pour leur couverture sociale, ils doivent s'affilier à la MGEN – SEM

### Mesures en vigueur au 01 septembre 2023 :

- Prise en charge le cas échéant et sur facture du vaccin contre la fièvre jaune, des frais de visa d'entrée sur le territoire guinéen et des frais de demande de carte de séjour.
- Aménagement des délais de paiement des frais d'inscription et de scolarité (*encaissables dès versement du supplément familial*)
- Une réduction de 20% des frais de scolarité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.